



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## routes départementales

Question écrite n° 101591

### Texte de la question

M. Nicolas Sansu attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le transport routier sur la RD 926 en particulier sur les axes Vierzon-Neuvy/Barangeon-Auxerre et Vierzon-Neuvy/Barangeon-Gien. Le transport de poids lourds qui transite par la commune de Neuvy-sur-Barangeon génère de nombreuses nuisances et désagréments pour les habitants de la commune. Une association d'usagers de la D 926 (ADUD 926) se mobilise, aux côtés des collectivités locales (communes et département du Cher) pour qu'une solution alternative aboutisse. L'une d'elles consisterait à dévier les poids lourds de Vierzon à Gien ou Auxerre vers un itinéraire de délestage par l'A71 entre Vierzon et Orléans, puis l'A19 vers l'est. Trois raisons au moins plaident en faveur de ce scénario. La première est fondée sur des raisons de sécurité routière, à savoir l'importance de poids lourds impliquant des risques majeurs pour les habitants et usagers. Le second motif tient à l'état de la chaussée qui n'est pas adaptée aux poids lourds et ne permet pas d'accueillir ce type de circulation dans de bonnes conditions. Enfin, cet itinéraire de déviation ne constitue pas un détour excessif dans la mesure où les temps de parcours entre les deux itinéraires sont très proches. Un précédent existe en région Nouvelle Aquitaine où l'État, en concertation avec les départements, les sociétés d'autoroute et les syndicats de transporteurs, a permis un contournement de l'axe départemental par l'autoroute en préservant les communes traversées par les poids lourds et en garantissant aux professionnels de bonnes conditions de transit (notamment par un tarif négocié avec les sociétés d'autoroute). Il souhaiterait connaître l'avis de l'État sur le schéma proposé concernant le contournement de la D 926.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Sansu](#)

**Circonscription :** Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101591

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 décembre 2016](#), page 10496

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)